

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 20 septembre 2024

Date de convocation : 12/09/2024  
Date d'affichage : 12/09/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Présents : 14 dont 8 pouvoirs  
Votants : 22

**Le vingt septembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DETRAIT Michel - Maire

**Etaient présents** : M. DETRAIT Michel – M. DELCROIX Sébastien – Mme DUPIRE Agnès – M. HUVELLE Richard – Mme COCHARD Aurore – M. HERBAUT Jean-Jacques – Mme CAIL Marie-Béatrice - M. LEMIRE Régis – Mme CHANDELIER Sylvie – M. ANCELET Benoît – Mme DECOTTE Valérie – M. LEBRUN Willy – Mme CAVRIL Isabelle – M. DUPONT Jérôme.

**Etaient absents excusés** :

M. DELON Patrick

M. BEAUVILAIN Dylan a donné son pouvoir à M. ANCELET Benoît

M. COUTO José a donné son pouvoir à DETRAIT Michel

M. DELVALLEE Pascal a donné son pouvoir à M. DELCROIX Sébastien

Mme GILLOT Séverine a donné son pouvoir à Mme CAIL Marie-Béatrice

Mme CRETON Stéphanie a donné son pouvoir à Mme COCHARD Aurore

Mme LEGER Roselyne a donné son pouvoir à M. HERBAUT Jean-Jacques

Mme VANDY Hélène a donné son pouvoir à Mme DUPIRE Agnès

Mme BORGES Perrine a donné son pouvoir à M. HUVELLE Sébastien

**Etait absent** :

/

**OBJET : décision modificative n°1 de crédits supplémentaires**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la ville,

Madame le rapporteur indique qu'il est nécessaire de procéder à l'inscription de nouveaux crédits en recettes et en dépenses d'investissement, aux comptes 203 et 2131. Ils correspondent à l'intégration des travaux liés au « groupe scolaire » dans l'inventaire.

Elle propose donc au conseil municipal d'autoriser les crédits supplémentaires du budget de l'exercice 2024 :

**Section d'investissement - Dépenses**

Chapitre 041 :

Article 2131 = + 960.00

**Section d'investissement - Recettes**

Chapitre 041 :

Article 203 = + 960.00

**Le Conseil Municipal,**

**Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,**

**Avec 22 VOIX POUR**

**Décide d'approuver** la décision modificative de crédits supplémentaires  
comme suit :

**Crédits supplémentaires :**

**Section d'investissement - Dépenses**

**Chapitre 041 :**

Article 2131 = + 960.00

**Section d'investissement - Recettes**

**Chapitre 041 :**

Article 203 = + 960.00

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.*

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS  
SIGNE LECTURE FAITE  
POUR COPIE CONFORME  
A PONT SUR SAMBRE  
Le 23 SEPTEMBRE 2024  
MICHEL DETRAIT - Maire

